

Arrêté n° 2022 - 12

portant proclamation des résultats de l'élection

des membres du conseil de gestion de l'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'Education, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants ;

Vu l'arrêté électoral n° 2022-03 du portant élection des personnels « Ingénieurs, Administratif, Techniques, Ouvriers et de Service » du conseil de gestion de l'UFR LETTRES ET SCIENCES **HUMAINES**;

Arrête:

Article 1:

Suite au scrutin en date du vendredi 25 février 2022, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des membres du conseil de gestion de l'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES;

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège personnels :

Sièges à pourvoir : 3

Inscrits: 26 Votants: 14

Bulletins blancs ou nuls: 1

Suffrages valablement exprimés: 13

Quotient électoral: 4,33

Ont obtenu:

Liste	Suffrages	Sièges directs	Sièges attribués	Total des
	obtenus	attribués	au plus fort reste	sièges
BIATSS UFR LSH	13	3	3	3

Sont déclarés élus :

TITULAIRES
Corinne TASSIN-GUICHARD
Sabine CARBONNEAUX
Stéphanie FRANCOIS

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site internet de l'université.

02103/2022

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le

Mis en ligne le : 02 103 12022

Guillaume Gellé